



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange CH119Series

Numéro d'enregistrement -

Synonymes HP Designjet 788 Black Ink

Date d'émission le 21-12-12

Numéro de version 15

Date de révision le 26-06-16

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version le 09-08-15

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société

Hydrus Holding S.C.A.
Vegacenter, 75 Parc d activite Capellen, 1st Floor
Gasperich, Luxembourg L-8308
Numéro de téléphone +352 4992 6200

HP Inc. health effects line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
HP Inc. Customer Care Line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence +32 70 145 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Corrosion ou irritation de la peau	Catégorie 2	H315 - Risque d'irritation cutanée.
Blessure ou irritation grave des yeux	Catégorie 2	H319 - Risque de grave irritation oculaire.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Risque de réaction cutanée allergique.
Toxicité pour la reproduction (fertilité)	Catégorie 2	H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Catégorie 1 (foie, système respiratoire)	H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	-------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : [2-(hydroxyméthyl)-3-prop-2-enoxy-2-[[3-prop-2-enoxy-2,2-bis(prop-2-enoxy-méthyl)propoxy]méthyl]propyl] prop-2-enoate, 1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one, 2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone, 2-phénoxyéthyl Acrylate, Acrylate tridécyloxy, Diacrylate propoxylate néopentylglycol, Initiateur propriétaire, Noir de carbone, Poly (éthylène glycol) diacrylate

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315	Risque d'irritation cutanée.
H319	Risque de grave irritation oculaire.
H317	Risque de réaction cutanée allergique.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, système respiratoire) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention

P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Réaction

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.
P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P362 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

P405 - Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Contient Glycérol propoxy triacrylate. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. L'agent Benzophénone est répertorié comme cancérigène du groupe 2B (cancérigènes possibles pour l'homme) par le CIRC.

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

Initiateur propriétaire - In animal testing, risk of impaired fertility was shown only after repeated ingestion of very high doses of this substance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
2-phénoxyéthyl Acrylate	<40	48145-04-6 256-360-6	-	-	

Classification : Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Chronic 2;H411

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one	<25	2235-00-9 218-787-6	-	-	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 1;H372				
Acrylate tridécyl	<25	3076-04-8 221-351-8	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 2;H411				
Diacrylate propoxylate néopentylglycol	<10	84170-74-1 -	01-2119970213-43-XXXX	-	
Classification :	Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 2;H411				
[2-(hydroxyméthyl)-3-prop-2-énoxy-2-[[3-prop-2-énoxy-2,2-bis(prop-2-énoxy-méthyl)propoxy]méthyl]propyl] prop-2-énoate	<5	60506-81-2 262-270-8	-	-	
Classification :	Skin Sens. 1A;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412				
Poly (éthylène glycol) diacrylate	<5	26570-48-9 -	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319				
Initiateur propriétaire	<5	Confidentiel -	-	-	
Classification :	Skin Sens. 1B;H317, Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 2;H411				
Noir de carbone	<2.5	1333-86-4 215-609-9	01-2119384822-32-XXXX	-	
Classification :	-				
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	<1	119313-12-1 404-360-3	-	606-047-00-9	
Classification :	Repr. 2;H361d, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				

Remarques sur la composition Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut s'avérer sans effet.

Moyens d'extinction inappropriés L'eau peut s'avérer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Donnée inconnue.

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
[2-(hydroxyméthyl)-3-prop-2-enoxy-2-[[3-prop-2-enoxy-2,2-bis(prop-2-enoxy-méthyl)propoxy]méthyl]propyl] prop-2-enoate (CAS 60506-81-2)	Industrie	Cutané	0.5 mg/kg/j.	
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one (CAS 2235-00-9)	Travailleurs	Inhalation	1.76 mg/m ³	
		Cutané	0.7 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	4.9 mg/m ³	Long terme systémique

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone (CAS 119313-12-1)	Travailleurs	Inhalation	0.17 mg/m3	Long terme local
		Cutané	5 mg/kg	Local short term
		Cutané	1 mg/kg	Long terme local
		Cutané	0.23 mg/kg	systemic short term
		Cutané	0.17 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	5 mg/m3	Local short term
		Inhalation	1.65 mg/m3	systemic short term
2-phénoxyéthyl Acrylate (CAS 48145-04-6)	Industrie	Inhalation	1 mg/m3	Long terme local
		Inhalation	0.17 mg/m3	Long terme systémique
		Inhalation	5 mg/m3	Local short term
	Travailleurs	Inhalation	1.65 mg/m3	systemic short term
		Inhalation	1 mg/m3	Long terme local
		Inhalation	0.17 mg/m3	Long terme systémique
		Cutané	1.5 mg/kg/j.	
Diacrylate propoxylate néopentylglycol (CAS 84170-74-1)	Travailleurs	Inhalation	10 mg/m3	
		Cutané	1.5 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	77 mg/m3	Long terme local
		Inhalation	10 mg/m3	Long terme systémique
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Consommateurs	Cutané	3.33 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	11.75 mg/m3	Long terme systémique
	Travailleurs	Inhalation	1.75 mg/m3	Long terme local
		Inhalation	0.06 mg/m3	Long terme systémique
		Inhalation	2 mg/m3	Long terme local
		Inhalation	1 mg/m3	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one (CAS 2235-00-9)	Sans objet	CNTP	262 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.01 mg/l	
		eau douce	0.1 mg/l	
		Intermittant	1 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.829 mg/kg	eau douce
		Sédiment	0.0829 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.107 mg/kg	
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone (CAS 119313-12-1)	Sans objet	CNTP	0.59 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.00005 mg/l	
		eau douce	0.0005 mg/l	
		Intermittant	0.005 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.0005 mg/kg	eau douce
		Sédiment	0.00015 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.0026 mg/kg	
2-phénoxyéthyl Acrylate (CAS 48145-04-6)	Sans objet	CNTP	1.77 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.0002 mg/l	
		eau douce	0.002 mg/l	
		Intermittant	0.0121 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.02 mg/kg	eau douce
		Sédiment	0.002 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.006 mg/kg	
Diacrylate propoxylate néopentylglycol (CAS 84170-74-1)	Sans objet	CNTP	0.2 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.00027 mg/l	
		eau douce	0.0027 mg/l	
		Intermittant	0.027 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.188 mg/kg	eau douce
		Sédiment	0.018 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.036 mg/kg	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Sans objet	Eau de mer	5 mg/l	
		eau douce	5 mg/l	

Directives au sujet de l'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
8.2. Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Donnée inconnue.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales	Donnée inconnue.
Protection des yeux/du visage	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Recommended gloves: Nitrile 6 mil minimum thickness.
- Divers	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas recevoir ce matériau dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 100.0 °C (> 212.0 °F) (Vase clos)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.

Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Famille chimique	Mélange d'acrylate/polymère/pigment
COV (% en poids)	< 95 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.
10.4. Conditions à éviter	Exposition au soleil.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. métaux alcalins
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion ou irritation de la peau	Risque d'irritation cutanée.
Blessure ou irritation grave des yeux	Risque de grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'agent Benzophénone est répertorié comme cancérogène du groupe 2B (cancérogènes possibles pour l'homme) par le CIRC. Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Carbon black (CAS 1333-86-4)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.	
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière	

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.
12.1. Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Donnée inconnue.
Emballages contaminés	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Informations supplémentaires La classification DOT ne s'applique qu'aux livraisons dans les États-Unis et Porto Rico.

DOT

IATA

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally Hazardous Substance, Liquide, N.O.S. (Acrylates)
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires Les dispositions particulières A197 peuvent s'appliquer lors de la livraison d'emballages internes ≤ 5 L.

IATA

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally Hazardous Substance, Liquide, N.O.S. (Acrylates), Polluant marin
Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Oui
EmS	F-A, S-F
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée inconnue.

Informations supplémentaires L'IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer lors de la livraison de récipients ≤ 5 L.

IMDG

ADR

Désignation exacte d'expédition	Environmentally Hazardous Substance, Liquide, N.O.S. (Acrylates)
Cat. de danger	9
Numéro ONU	3082
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

Informations supplémentaires ADR L'ADR 375 peut s'appliquer lors de la livraison de récipients ≤ 5 L.

IATA; IMDG



ADR

Polluant marin



SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Proprietary initiator (CAS Confidentiel)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

SECTION 16: Autres informations

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Donnée inconnue.

Date d'émission

le 21-12-12

Informations de révision

2. IDENTIFICATION DES DANGERS: Catégories communes USA et Canada
Composition/Renseignements sur les ingrédients
SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle: - Protection des mains

Informations de formation

Donnée inconnue.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Informations du fabricant

HP Inc.
1501 Page Mill Road
Palo Alto, CA 94304-1112 US
Informations sur le produit 1-800-925-0563

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encres UV pour impression numérique: UV01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).
--	--



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.

Le produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu marin.